Syndicat UNSA territoriaux CeA

Strasbourg, le 23 août 2021

Monsieur Frédéric BIERRY
Président
Collectivité européenne d'Alsace
Place du Quartier Blanc
67000 STRASBOURG

LETTRE OUVERTE

Monsieur le Président,

L'UNSA Territoriaux CeA n'a pas pour ambition de contester le bien-fondé de la vaccination en général, ni de se positionner pour ou contre la vaccination anti-Covid. En situation de crise sanitaire grave comme celle que nous vivons depuis plus d'un an, l'UNSA estime que chacun et chacune doit être consciente de sa responsabilité individuelle.

L'UNSA Territoriaux CeA condamne toutefois le fait que les contraintes instaurées par la loi ne s'inscrivent pas, selon elle, dans le droit européen, en particulier l'obligation vaccinale dans le cadre d'une période de test inachevée. Or, de l'aveu même des laboratoires concernés, les essais cliniques prendront fin le 27 octobre 2022 pour Moderna et 2 mai 2023 pour Pfizer. Le laboratoire Pasteur annonce quant à lui la fin de ses essais cliniques pour décembre 2021, et donc le lancement du premier vaccin contre le Covid 19 dans des conditions conformes au code la santé publique.

Pourtant, la loi relative à la gestion de la crise sanitaire impose à certain·es de nos collègues de choisir entre le passe sanitaire / le certificat de statut vaccinal et la suspension.

L'UNSA Territoriaux CeA souligne que ces personnes - qui risquent de voir leur traitement interrompu et leur carrière arrêtées - **ne sont pas ni suspectes ni coupables de mettre sciemment en danger la vie des plus fragiles.** Tous et toutes ont démontré depuis début 2020 leur engagement sans faille au service de ces publics et leur capacité à respecter les gestes barrière. Tous et toutes connaissent les obligations vaccinales qui pèsent sur l'exercice de leurs métiers, la plupart sont simplement dans l'attente de la fin des essais cliniques pour se faire vacciner.

L'UNSA Territoriaux CeA revendique qu'aucun·e agent·e n'ait à choisir entre ses convictions et son travail / sa rémunération et demande que le télétravail, l'aménagement du poste et la mobilité provisoire soient systématiquement mis en œuvre, et ce jusqu'à la fin des essais cliniques tels que définis par le droit européen.

Afin de permettre à chacun et chacune de nos collègues d'exercer sa liberté de conscience, **l'UNSA Territoriaux CeA vous informe déposer un préavis de grève à compter du 24 août 2021, pour une prise d'effet à compter du 29 août 2021 à 00h00 jusqu'au 15 novembre 2021 inclus, dans un premier temps, qui couvre l'ensemble des agent·es de la CeA.**

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre respectueuse considération.

Véronique BAHIT
Secrétaire Générale

Contacts : 07 81 46 48 44 / 07 60 48 94 22 - unsa.cea@gmail.com / syndicat.unsa@alsace.eu